

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

DATE : 24/05/2022

REFERENCE : [CORRUSS] MARS N°2022-18_ **REPLY**

OBJET : HEPATITES PEDIATRIQUES D'ORIGINE INCONNUE

Pour action

☐ Établissements médico-sociaux

☒ Établissements hospitaliers

Pour information

☒ DGOS

☒ ARS

☒ SpF

☐ DGCS

☐ ARS de Zone

☒ ANSM

☐ Autre :

Mesdames, Messieurs,

Le Royaume-Uni a notifié à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) le 5 avril 2022 une augmentation des cas pédiatriques d'hépatite aiguë d'origine inconnue. Au 19 mai 2022, 614 cas d'hépatite aiguë pédiatrique d'étiologie inconnue ont été signalés dans le monde dont 125 cas en Europe.

La première définition relative aux cas pédiatriques d'hépatite aiguë a été élaborée avec l'objectif d'identifier rapidement des cas sévères d'origine inconnue et de les caractériser précisément. Le circuit d'investigation mis en place en lien par Santé publique France en lien avec le Ministère des Solidarités et de la Santé a identifié 2 cas possibles et 4 sont en cours d'investigation par les équipes médicales, en lien avec Santé publique France. La survenue de ces cas n'est pas inattendue et ne témoigne pas, à ce stade, d'un excès de cas en France. Il n'est par ailleurs pas possible en l'état actuel des connaissances de savoir s'il existe un lien entre ces cas et le signal rapporté par le Royaume-Uni.

Après de nouveaux échanges avec son réseau de partenaires (hépato-pédiatres, virologues, biologistes...), Santé publique France adapte la définition de cas pour améliorer sa sensibilité et être en mesure d'identifier des cas moins sévères, et donc potentiellement plus nombreux.

Les principales modifications apportées à la définition de cas concernent entre autres :

- La prise en compte systématique des cas d'hépatites aiguës avec infection par le SARS-CoV-2 ou par un adénovirus;
- Le retrait du critère d'un taux de prothrombine inférieur à 50% (critère de sévérité marquant une dysfonction majeure du foie) afin d'élargir le recueil à des hépatites moins sévères ;
- Une précision des facteurs d'exclusion de la définition d'un cas possible et notamment : l'hépatotoxicité liée à un médicament, les virus classiquement responsables d'hépatites aiguës, et les autres causes bien connues pouvant entraîner une hépatite aiguë.

Cette nouvelle définition de cas, ainsi qu'une conduite à tenir actualisée, sont disponibles sur le site de Santé Publique France (<https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2022/hepatites-aigues-pediatriques-severes-d-origine-inconnue-nouvelle-definition-de-cas-et-point-de-situation-au-23-mai-2022>).

Je vous remercie de bien vouloir signaler tout **cas possible que vous identifieriez**.

Je vous remercie de votre mobilisation.

Pr. Jérôme SALOMON
Directeur Général de la Santé

signé

DIFFUSION RESTREINTE